



Litige rayure SIXT malgré assurance collision

Par AlexisKN, le 16/06/2016 à 14:24

Bonjour à tous,

Je suis aussi victime d'abus de la part de SIXT Saint Lazare Paris qui me demande des justification sur une rayure superficielle (c'est en fait une marque qui part à l'eau) et s'octroie le droit de passer outre l'assurance collision qu'ils m'ont eux-même vendu sur la réservation n: 9339475527.

Avant d'en arriver aux faits, il est important de noter que le véhicule loué n'a effectué qu'un aller-retour sur autoroute et a séjourné dans mon garage personnel. Celui-ci n'a jamais été stationné en extérieur de toute la durée de la location.

Tout commence lorsque 3jours plus tard, je remets la voiture en soirée à l'agence SIXT Saint Lazare. **Personne n'est présent sur place pour effectuer la revue de véhicule.** Je le fais donc moi même et ne constate rien de plus que ce qui était déjà signalé dans l'état des lieux. Je remets donc les clés de ce dernier dans le coffre fort de l'agence. **A partir de cet instant, ma location est terminée et le véhicule est donc sous la responsabilité de l'agence.**

Le lendemain après midi, soit **plus de 14h après que j'ai remis le véhicule, je reçois une constatation de dégat** de la part de SIXT qui me signale une **rayure superficielle sur le hayon.**

Cette rayure n'était pas là lors de la remise des clés par mes soins et surtout **elle ressemble à une trace de frottement de par-choc, OR, comme mentionné ci-dessus, le seul parking public dans lequel la voiture a stationné, c'est celui de l'agence SIXT.**

Pire, dans **l'email du service sinistre qui suivra le document de protocole de retour**, on m'informe que j'ai **MOI MÊME** constaté une **rayure profonde de 10cm** avec photos à l'appui. **A croire que la rayure évolue d'elle même puisqu'elle vient de passer de superficielle à profonde en moins d'une journée.**

Cher SIXT, je n'ai jamais pu constater de telle marque car :

- 1 - **Pour constater il aurait fallu que je sois présent** lors du protocole de retour
- 2 - Il n'y avait aucune rayure supplémentaire à mon retour
- 3- **Il n'y avait pas de personnel SIXT** pour effectuer le tour du véhicule lors de mon retour et je ne suis pas responsable de la qualité de votre service retour.
- 4- **Il s'est écoulé toute une nuit et une matinée entre la remise des clés par mes soins et votre protocole de retour. Des heures durant lesquelles quelqu'un a très bien pu endommager le véhicule** qui était à cet instant sous votre responsabilité.
- 5- Vous auriez très bien pu m'inviter à "constater" le dégât de visu avant d'affirmer que je

l'avais moi-même constaté.

Il semblerait que faire constater la rayure de visu n'est pas dans l'intérêt de SIXT qui ne pourrait alors plus prétendre à des réparations non justifiées et non effectuées.

De plus les photos envoyées par l'agence sont prises avec un flash qui ferait passer chaque grain de poussière pour un énorme impact. En revanche, je ne suis pas dupe, on voit bien que la rayure n'est en fait qu'une marque qui partirait à l'eau....

J'ai donc informé le service sinistre de SIXT que je ne souhaitais pas remplir un formulaire de dégat puisque :

- il est erroné car il ne correspond même pas à leur propre version des faits qui elle, mentionnait une rayure qui n'était que superficielle et non profonde
- je ne suis pas responsable étant donné que la voiture était intacte à mon retour et plus sous ma responsabilité durant les 14h qui séparent la remise des clés par mes soins et leur protocole de retour.

Mais ... pas de réponse.

De toute façon, **J'AI L'ASSURANCE SIXT COLLISION**

L'assurance SIXT est-elle bidon ?

SIXT passe totalement outre l'assurance qu'ils m'ont vendu en agence. Assurance pour laquelle le client paie des frais supplémentaires par tranche de 24h. Cout supplémentaire de 115 euros en ce qui me concerne.

Si on lit ce que contient cette assurance ici <https://www.sixt.fr/assurances/protection-collision/> Je cite : "La « protection collision », équivalente à la garantie commune CDW (Collision Damage Waiver) couvre les dommages matériels liés à un accident fautif, les dommages sur un parking et le délit de fuite de la partie adverse (tiers non identifié)."

Etant donné que ce dommage est sans doute survenu sur le parking de SIXT (parking sous-terrain de la Gare St Lazare) - durant les 14h qui se sont écoulées entre le moment où j'ai remis les clés et le moment où le protocole a été effectué sans moi - et qu'il est dû à un tiers non identifié je suis donc bien couvert par l'assurance. **En effet, mon cas rentre parfaitement dans la description du site SIXT.**

La seule raison pour laquelle je ne serais pas couvert dans le cas présent, serait qu'il s'agisse de publicité mensongère. Ma conclusion est donc que je ne dois rien à SIXT pour ce "dégât".

Quelqu'un a t-il fait face à la même situation ?

Que me conseillez-vous ?

Je veux bien être de bonne foie mais pas me faire arnaqué, sans preuve tout en sachant qu'en plus j'ai acheté leur assurance pour ce type de dégât.

Merci pour vos conseils et excellente journée à tous

Par **Sixt**, le **20/06/2016** à **10:33**

Bonjour AlexisKN,

Le service sinistre - sinistre.france@sixt.com - m'informe que notre demande d'information, suite à la réservation n° 9339475527, a été classé sans suite. Vous avez du recevoir une e-mail de leur part en ce sens. Merci.

Cordialement,

Les équipes Sixt.